

# Biologie, éthique et droits de l'Homme

O P I N I O N

Le Progrès serait-il amoral? L'avancement des sciences et de la technologie poursuit sa marche inéluctable et irrépensible soulevant des dilemmes moraux inédits. Depuis une décennie surtout, la biologie et la médecine ont accompli des avancées technologiques qui ouvrent la porte à des interventions jusque là insoupçonnées sur le bagage génétique ou sur les mécanismes de la reproduction humaine. Les Hommes s'enivrent de pouvoir agir sur les mécanismes intimes de la vie pour le plus grand bien de l'humanité. L'action étant devenue possible, les intentions qui la motivent et les objectifs qui sont visés peuvent être questionnés. Les conditions d'existence d'une morale nouvelle voient le jour. Certains diraient que nous abordons une zone grise où nous risquons la profanation d'un mystère, celui de la dimension sacrée de la vie.

Sous l'égide de l'Unesco, de grands penseurs de notre époque moderne se préoccupent depuis longtemps de ces questions. Ils ont rédigé le texte d'une Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme que l'Unesco vient d'adopter lors de sa rencontre annuelle d'octobre

2005. Cette Déclaration s'adresse aux États pour les guider dans l'encadrement des difficiles décisions éthiques découlant des applications de la biologie et de la médecine. Bien que, de toute évidence, il s'agisse là d'une initiative souhaitable pour tenter de prévenir toute dérive qui serait contraire au sens de la dignité humaine, on peut se demander si ce garde-fou a tout ce qu'il faut pour bien remplir son rôle.

**La bioéthique  
cherche à définir  
les conditions  
d'une action  
responsable.**



À première vue, la structure même de cet instrument international laisse perplexe. Il ne comporte pas moins de huit objectifs, quinze énoncés de principes et quatre énoncés d'application. De plus, il commence par un préambule de vingt-deux considérants qui laisse songeur quant aux multiples

possibilités d'interprétations qu'il autorise. La grande diversité des objectifs visés par la Déclaration, parfois contradictoires, soulève des questions quant à son efficacité stratégique. Comment atteindre des buts si diversifiés? La nature opérationnelle des nombreux principes rétrécit la portée morale de la Déclaration. Elle fait en sorte que son application est orientée vers le soutien aux mécanismes de prises de décisions difficiles. On comprend que la Déclaration exprime un compromis résultant de plusieurs années de discussions. Cependant, ce compromis laisse l'impression au lecteur attentif de privilégier un certain point de vue. Des mots et des expressions reviennent qui illustrent cette inclination (Unesco, 2005) :

**« les progrès des sciences  
et des technologies ont  
été... à l'origine de  
grands bienfaits pour  
l'humanité...;**

**... traite des questions  
éthiques... en tenant  
compte de leurs dimen-  
sions sociale, juridique et  
environnementale;**

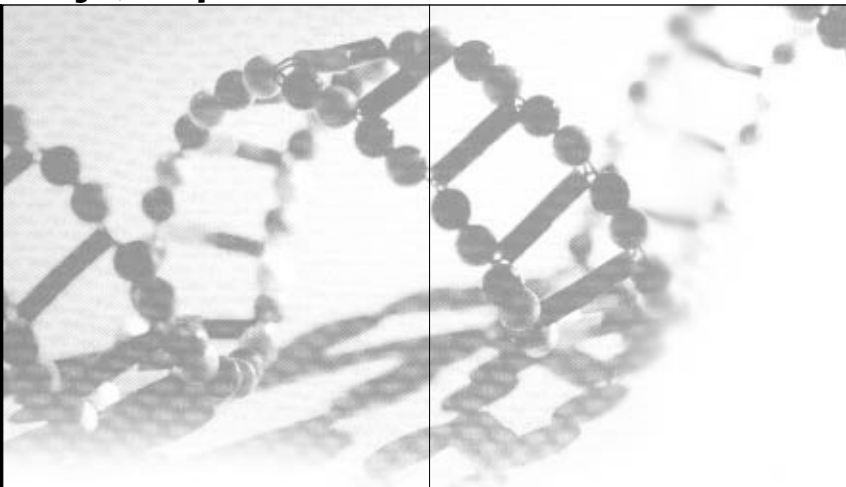
Par

Yves Brissette

Pharmacologue, Ph.D.

Secrétaire général

SROH



**... cadre universel de principes pour guider les États dans leur législation...;**

**... de reconnaître l'importance... des bienfaits découlant des progrès des sciences et des technologies...;**

**... les progrès des sciences et des technologies devraient favoriser l'accès à des soins de santé de qualité et aux médicaments essentiels...;**

**... une gestion appropriée et une évaluation adéquate des risques relatifs à la médecine, aux sciences de la vie et aux technologies qui leur sont associées.»**

La bioéthique s'est inscrite dans le débat public depuis plusieurs années, surtout en Europe et aux États-Unis. Contrairement à la morale qui pose les principes du bien et du mal dans le monde des valeurs, la bioéthique cherche à définir les conditions d'une action responsable dans le contexte des

pratiques biomédicales. Elle est davantage opérationnelle et instrumentale. Animée d'un souci d'efficacité, elle tient compte des contraintes légales liées à une pratique professionnelle, et ce dans le respect de son contexte socio-économique et culturel. Comme elle se veut une discipline rationnelle d'inspiration scientifique, ou à tout le moins philosophique, elle exclut certaines dimensions de l'analyse des questions qui lui sont soumises. Toute approche a ses limites.

En novembre 2002, le Comité international de bioéthique de l'UNESCO se réunissait à Montréal pour questionner les principes de bioéthique à la lumière des valeurs et traditions spirituelles de l'humanité. Six conférenciers ont abordé cette réflexion sous l'angle du bouddhisme, du judaïsme, du christianisme, de l'islam, de l'hindouisme et de la philosophie laïque. Compte tenu des considérations qui précèdent, le défi était de taille et l'entreprise était des plus courageuses. Malheureusement, le texte de la Déclaration y fait à peine référence par un considérant. En face du pluralisme des valeurs et des croyances religieuses, les rédacteurs ont adopté une ouverture circonspecte et un

relativisme de bon aloi. On ne peut leur en tenir rigueur. Cependant, il en résulte une attitude de tolérance qui autorise toutes les justifications et qui ouvre trop grande la porte aux compromis.

On peut imaginer qu'une réflexion sur le sens du sacré aurait permis de dégager une convergence et des convictions communes qui auraient limité la dérive des compromis éthiques se développant sous la pression des forces socio-économiques et des tendances lourdes historico-culturelles. Des réponses à des questions qui demeurent toujours sans réponse auraient été d'une utilité morale. Au-delà des valeurs et des traditions spirituelles, comment peut-on définir le sens du sacré? Constatant l'affaiblissement du sens du sacré, pour ne pas dire la perte du sens du sacré du moins dans la société occidentale, comment l'expliquer malgré l'ancienneté et l'enracinement des traditions? Dans une approche constructive, comment intégrer ce sens du sacré au fondement d'une bioéthique universelle? Ainsi, peut-être aurions-nous pu répondre à la question de la moralité du Progrès. ■

**Référence**

UNESCO (2005).  
[http://portal.unesco.org/shs/fr/file\\_download.php/8b2c1784f8c5d651d4f30ad6d1265870BioethicsDeclaration\\_FR.pdf](http://portal.unesco.org/shs/fr/file_download.php/8b2c1784f8c5d651d4f30ad6d1265870BioethicsDeclaration_FR.pdf)